

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	23.04.2024
Thema	Wirtschaftspolitik
Schlagworte	Erwerbsersatz bei Mutterschaft, Internationale Abkommen, Direkte Steuern
Akteure	Keine Einschränkung
Prozesstypen	Keine Einschränkung
Datum	01.01.1990 - 01.01.2020

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Bernhard, Laurent
Hirter, Hans
Zumbach, David
Zumofen, Guillaume

Bevorzugte Zitierweise

Bernhard, Laurent; Hirter, Hans; Zumbach, David; Zumofen, Guillaume 2024.
Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Wirtschaftspolitik, Erwerbsersatz bei Mutterschaft, Internationale Abkommen, Direkte Steuern, 1999 - 2019. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern.
www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 23.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Wirtschaft	1
Wirtschaftspolitik	1
Konjunkturlage- und politik	3
Strukturpolitik	3
Gesellschaftsrecht	4
Wirtschaftsordnung	4

Abkürzungsverzeichnis

EFTA	Europäische Freihandelsassoziation
BöB	Bundesgesetz über das öffentliche Beschaffungswesen
SNB	Schweizerische Nationalbank
BJ	Bundesamt für Justiz
BIP	Bruttoinlandsprodukt
KMU	Kleine und mittlere Unternehmen
MWST	Mehrwertsteuer
StHG	Bundesgesetz über die Harmonisierung der direkten Steuern der Kantone und Gemeinden
DBG	Bundesgesetz über die direkte Bundessteuer
WAK-NR	Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Nationalrats
WBF	Eidgenössisches Departement für Wirtschaft, Bildung und Forschung
SchKG	Bundesgesetz über Schuldbetreibung und Konkurs
MERCOSUR	Gemeinsamer Markt des Südens
KG	Kartellgesetz
WEKO	Wettbewerbskommission
ZTG	Zolltarifgesetz
AG	Aktiengesellschaft

AELE	Association européenne de libre-échange
LMP	Loi fédérale sur les marchés publics
BNS	Banque nationale suisse
OFJ	Office fédéral de la justice
PIB	Produit intérieur brut
PME	petites et moyennes entreprises
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
LHID	Loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes
LIFD	Loi fédérale sur l'impôt fédéral direct
CER-CN	Commission de l'économie et des redevances du Conseil national
DEFR	Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche
LP	Loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite
MERCOSUR	Marché commun du Sud
LCart	Loi sur les cartels
COMCO	Commission de la concurrence
LTaD	Loi sur le tarif des douanes
SA	Société anonyme

Allgemeine Chronik

Wirtschaft

Wirtschaftspolitik

Wirtschaftspolitik

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 20.04.1999
HANS HIRTER

Die **Fusionswelle von Grossfirmen** beschäftigte auch im Berichtsjahr das Parlament. Der Sozialdemokrat Chiffelle (VD) hatte mit einer parlamentarischen Initiative beantragt, sich zusammenschliessende Aktiengesellschaften mit einer **Sondersteuer** zu belegen. Diese Abgabe mit einem variablen Steuersatz würde nach Ansicht des Initianten einerseits Fusionen verhindern und andererseits den Staat für entgangene Gewinnsteuern infolge von steuerlich verrechenbaren Umstrukturierungskosten entschädigen. Der Nationalrat lehnte den von der geschlossenen SP-Fraktion unterstützten Vorschlag ab. Ebenfalls erfolglos blieb eine Motion der SP-Fraktion, welche verlangte, dass der Bund bei Fusionen und anderen Umstrukturierungen in der Privatwirtschaft den Unternehmen vorschreiben kann, dass in den von Entlassungen betroffenen Betrieben neue Arbeitszeitmodelle (z.B. Viertagewoche) eingeführt werden.¹

MOTION
DATUM: 26.09.2018
GUILLAUME ZUMOFEN

Selon Lukas Reimann (udc, SG), le **droit de douane imposé selon le poids pour les voitures de tourisme engendre** non seulement **une charge administrative disproportionnée**, mais semble également désuète. L'importation des voitures de tourisme est soumise à la TVA et à l'impôt sur les véhicules automobiles. De plus, l'art. 8 de la loi sur le tarif des douanes (LTaD) impose une taxe supplémentaire selon le poids du véhicule. Alors que les recettes de ce tarif douanier correspond à moins d'un pour cent du produit imposé sur l'importation de voitures de tourisme, il entraîne des frais administratifs conséquents pour les douanes et les entreprises. Le parlementaire Reimann propose donc la suppression de ce droit de douane.

Le Conseil fédéral s'est prononcé en défaveur de la motion. Tout d'abord, il rappelle que ces droits de douane sont liés à des accords internationaux qui ne peuvent pas être révoqués si facilement. Puis, il précise qu'un rapport sur la simplification des formalités douanières (14.3014) est en cours.

Le Conseil national a adopté la motion par 122 voix contre 60 et 1 abstention. Le camp rose-vert a été rejoint par 10 voix du PDC, mais cela n'a pas pesé lourd dans la balance.²

MOTION
DATUM: 05.07.2019
GUILLAUME ZUMOFEN

Lukas Reimann (udc, SG) souhaite supprimer le **droit de douane imposé selon le poids pour les voitures de tourisme**. Selon lui, cette charge désuète engendre un fardeau administratif disproportionné.

Par 5 voix contre 4 et 2 abstentions, la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats (CER-CE) propose à sa chambre de rejeter la motion. Elle explique que le projet du Conseil fédéral sur l'abolition unilatérale des droits de douane sur les produits industriels, mis en consultation, répond à la demande du parlementaire.

La motion, adoptée par le conseil national en 2018, a été rejetée, sans discussion, par la chambre des cantons.³

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 28.08.2019
GUILLAUME ZUMOFEN

Depuis 2003, la pratique dite des «accords standards» permet le renouvellement d'un accord de libre-échange par arrêté fédéral simple si ce dernier ne comporte pas de modifications majeures. Or, l'Office fédéral de la justice (OFJ) a chargé le Conseil fédéral de créer une base légale pour ce type d'accord. Après consultation, le Conseil fédéral renonce à un message pour une **loi fédérale sur l'approbation des accords de libre-échange**. En effet, le projet de loi n'a reçu qu'un accueil très mitigé lors de la consultation.⁴

Rétrospective annuelle 2019: Politique économique

En 2019, la politique économique helvétique a été influencée par la conjoncture mondiale morose. Si la balance commerciale de 2018 affichait un bilan fortement excédentaire, que le PIB 2018 croissait de 2,8 pour cent, ou encore que le tourisme connaissait une croissance positive de 3,8 pour cent en 2018, le spectre de la récession a terni les perspectives économiques en 2019. Des replis successifs du PIB et un indice manufacturier à la baisse ont poussé de nombreux acteurs économiques à faire du pied à la BNS pour une politique monétaire renforcée. La guerre commerciale sino-américaine et le Brexit ont logiquement pesé sur ces sombres perspectives économiques. C'est dans ce contexte que le message sur la **promotion économique 2020-2023** a été débattu. Les chambres ont revu à la hausse l'enveloppe initialement prévue de 373,1 à 389,8 millions de francs. Cette enveloppe est principalement destinée aux PME, au tourisme et aux exportations.

Toujours en rapport avec les tendances mondiales, trois aspects ont particulièrement résonné sous la coupole fédérale: les **PME et start-ups**, la durabilité et l'égalité, et le franc fort. Premièrement, un fonds d'innovation pour les start-ups et PME a été lancé afin de garder, en Suisse, le savoir-faire et les emplois issus de l'innovation. En parallèle, plusieurs objets ont attaqué le fardeau administratif et la réglementation qui pèse sur les entreprises helvétiques. L'objectif de ces objets est de garantir la compétitivité et le dynamisme de la place économique suisse. Le Parlement, ainsi que le Conseil fédéral, ont reconnu l'importance des PME dans le tissu économique helvétique et la nécessité d'alléger leur charge administrative. La majorité des objets sur le sujet ont été adoptés.

Deuxièmement, l'initiative populaire «**Entreprises responsables – pour protéger l'être humain et l'environnement**» a engendré des débats fleuves dans les chambres fédérales. Le Conseil fédéral proposait le rejet de l'initiative populaire et du contre-projet indirect, issu de la modernisation du droit de la société anonyme (SA), estimant que l'un et l'autre étaient trop excessifs et mettaient en danger la prospérité helvétique. Alors que le Conseil national a maintenu sa proposition de contre-projet indirect, le Conseil des Etats a adopté une motion d'ordre renvoyant l'objet en commission pour une nouvelle analyse. Ce renvoi intervient après une ultime intervention du Conseil fédéral qui proposait la mise en consultation d'un projet de loi sur les rapports de durabilité en cas de refus de l'initiative et du contre-projet indirect. D'aucuns ont accusé la droite libérale de repousser le débat à l'aube des élections d'octobre 2019. En outre, la modernisation du droit de la société anonyme a partiellement concrétisé les revendications de la grève féministe et des femmes du 14 juin. En effet, les chambres ont adopté des **quotas de femmes** dans les directions et les conseils d'administrations. Les entreprises concernées ont cinq années pour atteindre ces quotas, qui ne s'accompagnent néanmoins d'aucune sanction.

Troisièmement, le franc fort a continué de secouer l'économie. Une initiative populaire «**Stop à l'îlot de cherté – pour des prix équitables**» a été déposée. Si le Conseil fédéral rejoint les préoccupations des initiants, il a soumis un contre-projet indirect, estimant que les mesures préconisées rataient leur cible. Dans le même temps, plusieurs objets ayant pour objectif de tacler l'îlot de cherté helvétique ont été débattus au Parlement. Bien que l'objectif fut similaire, ces objets ont pris des chemins variés comme la simplification des procédures de contrôle liées au principe du Cassis-de-Dijon, la modification de la loi sur les cartels (LCart), la baisse ou la suppression de la franchise-valeur dans le tourisme d'achat, ou encore la modernisation des contrôles de douane. Au final, les chambres et le Conseil fédéral se sont appuyés sur l'initiative populaire, pas encore débattue en chambre, pour rejeter ces objets.

Une troisième initiative populaire a bousculé la politique économique helvétique. Cette initiative, dite «initiative correctrice», veut interdire les **exportations de matériel de guerre** vers les pays en guerre civile ou qui ne respectent pas les droits de l'homme. Elle découle d'une motion PBD qui visait l'élargissement de la base démocratique des exportations d'armes.

Toujours avec un regard vers l'extérieur, les investissements directs étrangers sur le sol helvétique ont également été au cœur des débats. La publication de deux rapports et une motion ont questionné le risque des investissements directs étrangers pour la sécurité nationale. Alors que la motion a été adoptée, la frange libérale du Parlement s'est dressée contre toutes mesures protectionnistes.

En parallèle, le curseur des débats a aussi ciblé le marché intérieur suisse. La **révision de la loi sur les marchés publics** (LMP), l'adoption de l'accord sur les marchés publics de l'OMC et plusieurs objets sur les marchés fermés de la Confédération ont participé directement ou indirectement au débat sur les marchés publics. Les risques de

concurrence déloyale provoqués par les entreprises publiques a été au cœur des discussions et, lors de la révision de la LMP, une conférence de conciliation a été nécessaire pour trouver un accord.

D'autres thématiques ont également été débattues en 2019. D'abord, la Suisse a conclu un accord de libre-échange avec les pays du Mercosur. L'agriculture helvétique et le camp rose-vert – qui a pointé du doigt un manque de respect de l'environnement et des droits de l'homme dans ces pays – ont fortement critiqué cet accord. Puis, le statut de trust a été introduit dans l'ordre juridique helvétique. Une motion qui force les plateformes commerciales à avoir un domicile de notification en Suisse a également été adoptée. Cette mesure a pour objectif de renforcer l'application du droit suisse en ligne. Ensuite, la lutte contre les faillites abusives a été enclenchée. Une modification de la loi sur les poursuites et la faillite (LP) était à l'agenda. Finalement, la COMCO a été fortement mise à contribution avec une amende pour accords de soumission illicites pour le cartel de la construction routière dans le canton des Grisons, un accord à l'amiable pour des accords verticaux illicites pour Stöckli Swiss Sport SA et une analyse de l'éventuel rachat d'UPC par Sunrise.⁵

Konjunkturlage- und politik

POSTULAT
DATUM: 24.09.2015
DAVID ZUMBACH

Im **Wohlstandsbericht** sollen künftig die Entwicklung der Einkommen und Vermögen sowie die Steuerabgaben des obersten Prozents dargestellt werden. Dies forderte der Nationalrat im September 2015 vom Bundesrat und überwies diskussionslos ein entsprechendes Postulat seiner Wirtschaftskommission (WAK-NR).⁶

Strukturpolitik

STUDIEN / STATISTIKEN
DATUM: 23.10.2013
LAURENT BERNHARD

Aufgrund der Ergebnisse einer externen Evaluation zu den **Steuererleichterungen im Bereich der Regionalpolitik** beauftragte der Bundesrat im Oktober das Eidgenössische Departement für Wirtschaft, Bildung und Forschung (WBF), eine entsprechende Reform auf Verordnungsstufe vorzubereiten. Der Bund hatte von 2000 bis 2012 rund 450 Verfügungen für Steuererleichterungen von Firmen erlassen. Der Evaluationsbericht kam zum Schluss, dass jene Projekte, die im Jahre 2010 in den Genuss des Förderinstruments kamen, insgesamt 12'000 Arbeitsplätze in strukturschwachen Regionen geschaffen hatten. Für die betroffenen Regionen war die damit verbundene Wertschöpfung bedeutsam. Der Bericht empfahl jedoch, eine betragsmässige Obergrenze einzuführen, um übermässige Steuererleichterungen pro Arbeitsplatz zu vermeiden. In der Tat sparten drei Unternehmungen insgesamt über drei Milliarden Franken Bundessteuern, womit sie 70% der Rabatte abschöpften, die im Rahmen der direkten Bundessteuer gewährt wurden.⁷

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 06.06.2017
GUILLAUME ZUMOFEN

Jacqueline Badran (sp/ps, ZH) a déposé une initiative parlementaire qui vise une **réduction de la charge fiscale qui pèse sur les participations de collaborateurs remises par une start-up**. Cette modification fiscale passe par une adaptation de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIFD) et de la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes (LHID). La conseillère nationale socialiste considère que la prospérité économique helvétique repose sur la capacité d'innovation. Ainsi, elle salue les modifications des conditions générales propices aux activités innovantes. Cependant, elle considère que ces modifications favorisent particulièrement les multinationales cotées en bourse et négligent partiellement les start-up. L'exemple des allègements fiscaux relatifs aux brevets illustre cette problématique. En effet, les start-up ne détiennent, souvent, pas encore de brevets et ne peuvent donc pas bénéficier de ces allègements. Dans la même optique, les conditions fiscales applicables aux participations de collaborateurs sont sculptées pour les grands groupes. Selon la dépositaire, un risque évident découle de cette situation: la migration des esprits innovants vers d'autres pays. Pour les actions de collaborateurs, les autorités fiscales fondent leur taxation sur le prix payé par l'investisseur. Ainsi, le collaborateur paie un prix très élevé pour ses actions, ou alors s'acquitte d'un impôt sur le revenu élevé si les actions sont acquises à prix réduit. Cette incitation négative freine la capacité d'innovation en Suisse. En effet, les start-up misent souvent sur des actions de collaborateurs pour attirer les cerveaux très qualifiés à un salaire inférieur au salaire moyen dans la branche. Au final, lors de l'aliénation ou de la vente des actions, la différence entre la valeur calculée et le produit tiré est imposé comme revenu. Par

conséquent, le gain en capital n'est pas exonéré d'impôt. Cette situation crée non seulement une inégalité entre les collaborateurs actionnaires et les actionnaires non collaborateurs, mais aussi une inégalité avec les actionnaires des entreprises cotées en bourse. Jacqueline Badran (sp/ps, ZH) propose donc une modification de l'art.16 al.3 afin que les gains en capital réalisés lors de l'aliénation d'éléments de fortune privée ne soient pas imposables, ainsi qu'une modification de l'art.17b al.2bis, pour que la valeur vénale d'une action de collaborateur soit déterminée d'après le capital propre de l'entreprise, mais au minimum d'après le capital-actions.

La Commission de l'économie et des redevances du Conseil national (CER-CN) s'est penchée sur la question. Elle a estimé légitime l'objectif de l'initiative mais considère que la solution proposée n'est pas optimale. Elle a notamment souligné les flous au niveau de la définition d'une start-up, de l'égalité de traitement et des différences de situation entre les cantons. Si elle recommande donc de rejeter l'initiative par 18 voix contre 7, elle a décidé de déposer une motion (17.3261) par 18 voix contre 5 et 2 abstentions qui suit des objectifs similaires. A la chambre du peuple, l'initiative a été rejetée par 116 voix contre 59 et 14 abstentions. Tous les partis ont été divisés sur la question.⁸

Gesellschaftsrecht

MOTION
DATUM: 08.12.2008
HANS HIRTER

Die SP unternahm einen Versuch, die „Lohnexzesse“ bei Spitzenmanagern auch mit den Mitteln des **Steuerrechts** zu bekämpfen. Eine von Paul Rechsteiner (SG) eingereichte entsprechende Motion fand jedoch ausserhalb der Linken keine Unterstützung und wurde im Nationalrat mit 102 zu 66 Stimmen abgelehnt. Konkret hatte sie verlangt, die Lohnkosten einer Firma für Gehälter und Entschädigungen, die 1 Mio Fr. pro Jahr und Person übersteigen, nicht mehr als geschäftlichen Aufwand zu verbuchen, sondern direkt den steuerbaren Gewinnen zuzuordnen.⁹

Wirtschaftsordnung

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 24.08.2019
GUILLAUME ZUMOFEN

Un **accord de libre-échange** entre les États de l'AELE, dont fait partie **la Suisse, et le Mercosur** a été conclu fin août à Buenos Aires. Cet accord de libre-échange avec l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay exonère de droits de douane 95% des exportations suisses, supprime des obstacles techniques au commerce et garantit donc un accès facilité, pour les entreprises suisses, à ce marché d'Amérique du Sud. Le Conseil fédéral, par l'intermédiaire de Guy Parmelin (DEFR), a mis en avant l'importance d'un tel accord. Il a notamment mentionné le potentiel de 260 millions de consommateurs pour les entreprises helvétiques, l'impératif d'être sur un pied d'égalité avec les entreprises européennes et le besoin de renforcer les exportations. A l'opposé, les Verts et le parti socialiste ont brandi la menace du référendum. Lisa Mazzone (verts, GE) a pointé du doigt les lacunes de l'accord en termes de durabilité et de droits de l'homme, et a pris comme exemple, pour appuyer son argumentation, les incendies qui ont ravagé la forêt amazonienne durant l'été 2019, et donc la politique du gouvernement brésilien en la matière.¹⁰

1) AB NR, 1999, S. 641 ff. und 1163 ff.; AB NR, 1999, S. 2568 ff.

2) BO CN, 2019, p.1632

3) BO CE, 2019, pp.431; Communiqué de presse CER-CE du 10.04.2019; Rapport CER-CE du 08.04.2019

4) Communiqué de presse CF du 28.08.2019; Rapport consultation 28.08.2019

5) Analyse APS des journaux 2019 – Politique économique

6) AB NR, 2015, S. 1846.

7) Medienmitteilung SECO vom 23.10.13.; NZZ, 24.10.13, TA, 29.11.13; Lit. B,S,S.

8) BO CN, 2017, p.924; Communiqué WAK-N/CER-N; Rapport WAK-N/CER-N; LT, 19.5.17; TA, 9.6.17

9) AB NR, 2008, S. 1751.

10) Communiqué de presse CF du 24.08.2019; NZZ, 22.8.19; LT, 24.8.19; BaZ, LT, Lib, 26.8.19; BaZ, LT, NZZ, TG, 27.8.19; TA, 29.8.19; LT, 31.8., 4.9.19; WoZ, 5.9.19; LT, 24.9.19